

PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNE DE PLOUGOULM

EMPLACEMENTS RESERVES

4.2

Elaboration prescrite par délibération du Conseil Municipal le : 20 février 2003

PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal le : 30 août 2007

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal le : 24 septembre 2008

Approbation nº2 du Conseil municipal suite au courr ier du Préfet le : 12 novembre 2008

PLU rendu exécutoire le : 17 novembre 2008

Les "emplacements réservés" sont des terrains ou bâtiments affectés au profit de la collectivité (commune, département...) à des opérations d'aménagements publics d'intérêt général.

Il s'agit de réserver les terrains nécessaires à la réalisation d'équipements et d'aménagements publics afin qu'ils ne puissent être affectés à une autre utilisation :

N°	Désignation Opération	Parcelles Situation	emprise ou superficie	collectivité concernée bénéficiaire
1	extension du cimetière	143	2 407 m²	Commune
2	création d'une voirie de desserte de la zone d'activité du croissant	208, 281, 279	2 000 m²	Communauté de communes du Pays Léonard